Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260419-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
27 mars 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le samedi quatre avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, , Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Secrétaire de séance : Thierry CHEVALHIER

2026/04/19

RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-23 alinéas 1 ° et 2°.

Monsieur le Maire indique que chaque année la commune doit recruter des agents contractuels, notamment pour le service technique.

Afin de recruter ces agents, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions suivantes :

- 5 agents pour le service technique à 35/35ème sur le grade d'adjoint technique sur une période maximale de 6 mois en application de l'article L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260419-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions suivantes :

    - 5 agents pour le service technique à 35/35ème sur le grade d'adjoint technique sur une période maximale de 6 mois en application de l'article L. 332-23-2° Du Code générale de la fonction publique.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2026 ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Thierry CHEVALHIER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 08/04/2026
Transmis en Préfecture le 08/04/2026